

## **Jeu Concours eve : “Gagnez 1 an de loyer ou de crédit immobilier”** *septembre 2018*

1. Le tirage au sort est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des employés de la Société Organisatrice et des membres de leur famille qui ne sont pas autorisés à participer au jeu concours.
2. La participation au jeu concours est sans obligation d'achat.
3. Toutes les inscriptions doivent être soumises via le formulaire disponible sur le site eve présent sur la page du concours :  
<https://www.evemateles.fr/competitions/eve-paye-votre-loyer>
4. La date d'ouverture des inscriptions est le dimanche 2 septembre 2018 à 00:00 CEST. La date de clôture du tirage au sort est le dimanche 30 septembre 2018 à 23h59 CEST. Les inscriptions reçues après cette heure ne seront pas prises en compte.
5. eve Sleep France (l'Organisateur), et sa maison-mère, eve Sleep PLC, déclinent toute responsabilité pour les participations incomplètes résultant d'un défaut technique (dysfonctionnement technique, panne du matériel informatique ou du logiciel, défaillance du satellite, du réseau ou du serveur) de toute nature.
6. Le gagnant et les 5 finalistes seront choisis au hasard le lundi 01 octobre 2018 ("Date du tirage").
7. Il y aura un gagnant, qui gagnera une année de crédit immobilier ou de loyer payé (jusqu'à concurrence de sept cent huit (708) euros par mois soit huit mille cinq cent (8500) euros pour l'année), un matelas eve classic de la taille de son choix, un sommier eve de son choix, deux oreillers eve en mousse à mémoire de forme, une couette eve en microfibre et un protège-matelas eve ainsi que cent (100) euros de crédit à dépenser sur le site Westwing.fr. Les trois (3) dernières quittances de loyer ou trois (3) derniers relevés bancaires faisant apparaître une mensualité de prêt devront être fournies à eve après confirmation du gain. Le prix sera payé par eve Sleep France dans les quatorze (14) jours ouvrés qui suivront la communication des preuves demandées au gagnant.
8. Il y aura 5 autres finalistes qui seront choisis au hasard et qui gagneront un matelas eve classic de la taille de leur choix ainsi que soixante-quinze (75) euros de crédit à dépenser sur le site Westwing.fr.
9. Le gagnant et les finalistes seront avertis par e-mail (en utilisant les coordonnées fournies lors de l'inscription) le lundi 01 octobre 2018. Si un gagnant ne répond pas à l'Organisateur dans les 7 jours suivant la notification par l'Organisateur, le prix sera perdu et l'Organisateur aura le droit de sélectionner un autre gagnant ou finaliste conformément au processus décrit ci-dessus.
10. Tous les prix sont non échangeables, non transférables et aucune alternative en espèces n'est offerte.

11. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure si des circonstances indépendantes de la volonté de l'Organisateur le rendent nécessaire.
12. La décision de l'Organisateur concernant tout aspect du tirage au sort est finale et exécutoire et aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.
13. Le nom et le pays du gagnant peuvent être obtenus en envoyant un courriel à [presse@evematelas.fr](mailto:presse@evematelas.fr) dans les 30 jours suivant la date de clôture du tirage au sort.
14. Toute participation au Jeu Concours non-conforme aux conditions exposées dans le présent règlement ou enregistrées après la date limite de participation ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle. Toute participation entraîne l'acceptation entière du présent règlement.
15. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, suspendre ou modifier ce concours si cela s'avère nécessaire.
16. Dans la mesure permise par la loi, l'Organisateur, ses agents ou distributeurs ne seront en aucun cas responsables d'indemniser le gagnant ou d'accepter toute responsabilité pour toute perte, dommage, blessure ou décès résultant de la remise du prix sauf s'il est causé par la négligence de l'Organisateur, de ses agents ou distributeurs ou de ses employés. Vos droits légaux ne sont pas affectés.
17. Les participants autorisent expressément la Société Organisatrice à enregistrer et à diffuser leur nom, leur image, leur voix et les données personnelles captées dans le cadre de prises de vues, de tournage, de croquis réalisés tout au long du jeu concours et de l'année de formation. Les participants autorisent de façon générale et sans contrepartie l'exploitation télévisuelle et vidéographique sur tout support connu et inconnu à ce jour.
18. Les données personnelles fournies au cours de ce concours ne peuvent être transmises à des fournisseurs tiers que dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution / livraison / arrangement du prix.
19. Le présent règlement est soumis au droit français. Toute participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
20. La Société Organisatrice est seule compétente pour l'interprétation, la mise en œuvre ou l'exécution du présent règlement, les participants et la Société Organisatrice s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de ce règlement.
21. Toute contestation relative au Concours devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société Organisatrice, dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date limite de participation (le cachet de la Poste faisant foi).
22. En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis à la juridiction française compétente.

23. L'Organisateur de ce tirage au sort est eve Sleep France SASU - enregistré au R.C.S. de Paris sous le SIRET : 823 397 419 00016, et dont le siège social est sis au 5 rue des Suisses, Paris 14e.